

Ouverture de la perception des amendes

Sainte-Croix, le 31 août 2020 – À compter du mardi 1^{er} septembre, la perception des amendes à la Cour municipale de Lotbinière sera ouverte selon l'horaire habituel, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Il est à noter que la porte extérieure demeurera verrouillée en tout temps et qu'un seul défendeur à la fois sera autorisé à entrer. Une sonnette est disposée à l'extérieur afin d'annoncer votre arrivée et les directives à cet effet seront également inscrites sur la porte. Le port du masque est aussi obligatoire à l'intérieur.

Rappelons qu'en ce qui trait aux séances d'audience, le principe des plages horaires est maintenu. Il est important de se présenter à l'heure indiquée sur l'avis d'audition ou sur l'assignation de témoin.

Les nouvelles mesures sanitaires en place sont :

- Le port du masque est obligatoire ;
- Le lavage des mains doit être fait dès l'entrée en salle ;
- Un questionnaire est à remplir pour chaque défendeur par l'agent de sécurité ;
- Le défendeur doit rester à l'emplacement indiqué par l'agent de sécurité ;
- Le seul accès à la salle est la porte électrique qui sera contrôlée par l'agent de sécurité ;
- L'accès aux salles de bain est interdit ;
- L'entrée à la salle d'audience est limitée à quatre causes à la fois ;
- Seuls les défendeurs ayant reçu un avis d'audition seront autorisés dans la salle, aucun accompagnateur ne pourra entrer, à moins qu'il soit un témoin dans la cause. Il devra en aviser le greffe.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec la cour municipale.

- 30 -

Source :
Karine Thomassin
Conseillère aux communications
418 926-3407, poste 242
karine.thomassin@mrclotbiniere.org

Information :
Isabelle Fradette
Greffière et percepteur des amendes
418 728-2787, poste 402
isabelle.fradette@mrclotbiniere.org